

Colloque

Les bons comptes des zones humides

Bordeaux - 3 février 2009



Synthèse de la journée



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

 Ouverture	1	 Le point de vue des gestionnaires	10																																				
Chiffrer pour changer notre regard	1	Apport des zones humides pour optimiser les ressources fourragères	10																																				
La protection des zones humides	1	Concilier dynamique politique et économique pour préserver les tourbières	10																																				
Un sujet transversal qui requiert de la solidarité	1	<ul style="list-style-type: none"> • Les services rendus et les menaces qui pèsent sur ces espaces • Les politiques publiques • De nombreux acteurs et enjeux 	1 1 1																																				
 Les services rendus par les zones humides	2	Echanges avec la salle	11																																				
Fonctions des zones humides et services rendus Comparer pour débattre	2	 Table ronde / Comment faire mieux ?	12																																				
<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation économique au service de l'intérêt collectif • La méthode par scénarios 	2 2	Les Barthes de l'Adour / Point de vue d'une commune	12																																				
Réflexion économique à l'échelle du bassin du fleuve Charente	3	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone humide d'importance • Une zone humide utile • Un équilibre rural vieux de plus de deux siècles • Un paysage naturel avec des interventions humaines quotidiennes 	12 12 12 12																																				
La restauration des frayères à brochets / Le cas des marais d'Ambérac	3	Les atouts et les contraintes des zones humides pour les agriculteurs limousins	13																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Une restauration de l'eau, de l'espace et de l'espèce • Les gains de la restauration • Un modèle difficile à dupliquer 	3 3 4	L'action du conservatoire du littoral en faveur des zones humides	13																																				
Echanges avec la salle	4	<ul style="list-style-type: none"> • Le conservatoire en quelques chiffres • La gestion de terres • Quelques exemples de zones humides acquises • Une expérimentation dans le marais poitevin 	13 13 13 14																																				
L'incidence des zones humides sur des exploitations agricoles du Limousin	5	Les réponses des politiques publiques	14																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Le plateau de Millevaches • Comparatif économique de deux exploitations • Les intérêts pour l'agriculteur et la collectivité 	5 5 5	<ul style="list-style-type: none"> • Que peuvent faire les services de l'Etat ? • Les Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) • Les enjeux de l'évolution de la PAC 	14 14 15																																				
Les marais de Royan	5	Synthèse des débats	15																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Deux scénarios d'évolution • La destruction des marais • Les actions mises en place 	5 6 6	<ul style="list-style-type: none"> • Une arrière-pensée derrière l'approche économique • Les enjeux de l'évaluation économique • Comment faire mieux ? 	15 15 15																																				
Echanges avec la salle	6	Conclusion et perspectives	16																																				
Services rendus par l'exploitation agricole des tourbières de l'Agout sur l'économie d'un bassin versant	7	SIGLES	16																																				
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des étiages • Ecrêtement des crues • Protection de l'eau potable • Biodiversité • Captage du CO2 • Economies de fourrages • Production d'eau potable • Bilan des services rendus 	7 7 8 8 8 8 8 8	<table border="0"> <tr> <td colspan="4">Intervenants</td> </tr> <tr> <td>Pierre AUGÉY</td> <td>1</td> <td>Céline THOMAS</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Jean-Pierre THIBAUT</td> <td>1</td> <td>Daniel VIALELLE</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Yann LAURANS</td> <td>2</td> <td>Jean-Marc DUBIS</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Frank MILOT</td> <td>3</td> <td>Joël BIALOUX</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Stéphane ROBICHON</td> <td>5</td> <td>Bernard GERARD</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Bernard GIRAUD</td> <td>6</td> <td>Roland THIELEKE</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Claude MIQUEU</td> <td>9</td> <td>Bruno LION</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Pierre BOUGES</td> <td>10</td> <td>Marc ABADIE</td> <td>16</td> </tr> </table>		Intervenants				Pierre AUGÉY	1	Céline THOMAS	10	Jean-Pierre THIBAUT	1	Daniel VIALELLE	10	Yann LAURANS	2	Jean-Marc DUBIS	12	Frank MILOT	3	Joël BIALOUX	13	Stéphane ROBICHON	5	Bernard GERARD	13	Bernard GIRAUD	6	Roland THIELEKE	14	Claude MIQUEU	9	Bruno LION	15	Pierre BOUGES	10	Marc ABADIE	16
Intervenants																																							
Pierre AUGÉY	1	Céline THOMAS	10																																				
Jean-Pierre THIBAUT	1	Daniel VIALELLE	10																																				
Yann LAURANS	2	Jean-Marc DUBIS	12																																				
Frank MILOT	3	Joël BIALOUX	13																																				
Stéphane ROBICHON	5	Bernard GERARD	13																																				
Bernard GIRAUD	6	Roland THIELEKE	14																																				
Claude MIQUEU	9	Bruno LION	15																																				
Pierre BOUGES	10	Marc ABADIE	16																																				
Echanges avec la salle	8																																						
Approche juridique du droit des sols	9																																						

Ouverture



Chiffrer pour changer notre regard

Pierre AUGÉY, administrateur, agence de l'eau Adour-Garonne

C'est avec beaucoup de plaisir que l'agence de l'eau Adour-Garonne accueille aujourd'hui, dans une salle comble, plus de 300 participants issus d'horizons variés (élus, associations, administrations, collectivités, agriculteurs, industrie...) à un colloque qui se déroule dans le cadre de la journée mondiale des zones humides.

Les zones humides nous relient les uns les autres ; cette solidarité de bassin s'exprime d'ailleurs dans d'importants chantiers prévus en 2009 : approbation du schéma directeur de gestion et d'aménagement des eaux (SDAGE), programme de mesures (PDM)...

Aborder le thème des zones humides selon un angle économique pourrait nous aider à enrayer leur dégradation en changeant notre regard. Mais l'exercice est délicat car l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres.

Il faut donc être méthodique, analyser les résultats de manière critique et les partager.

S'intéresser aux zones humides implique de prendre en considération les hommes et les femmes qui gèrent ces espaces, de comprendre leur logique d'acteurs économiques et de mieux appréhender les politiques publiques et leurs instruments.

L'analyse économique doit être maniée avec prudence et humilité. Plutôt que de donner des certitudes, cette approche vise à nourrir nos débats. Le comité de bassin sera particulièrement attentif à vos conclusions.



La protection des zones humides Un sujet transversal qui requiert de la solidarité

Jean-Pierre THIBAUT, direction régionale de l'environnement (DIREN) de l'Aquitaine

Je suis très heureux de participer à ce colloque sur les zones humides, thématique que la DIREN traite au quotidien. Ce sujet est transversal car il requiert différentes approches (économique, sociale voire artistique...).

Ce colloque se tient le lendemain de la journée mondiale des zones humides, théâtre de nombreuses manifestations dans la région, dont certaines n'ont pu avoir lieu suite aux dommages causés par la récente tempête. A l'occasion de cette journée, Chantal Jouanno, en déplacement dans le Calvados, a annoncé sa décision de constituer un groupe national, fondé sur le modèle de gouvernance à cinq du Grenelle de l'environnement, dédié à la gestion de ces milieux remarquables. Ce groupe sera notamment chargé de faire des propositions de mesures pour la préservation des zones humides.

● Les services rendus et les menaces qui pèsent sur ces espaces

Dans le bassin Adour-Garonne, les zones humides se caractérisent par une richesse et une diversité impressionnantes. En tous points du bassin, les zones humides, assurent des fonctions essentielles, autrement appelées "services rendus" : expansion des crues, interception des matières en suspension, régulation des débits d'étiage, régulation des nutriments, rétention des toxiques, recharge des nappes...

Par ailleurs, les zones humides font l'objet de multiples usages : productions agricoles et aquacoles, ressource piscicole et halieutique, régulation des régimes hydrologiques, autoépuration des eaux, réservoirs de biodiversité, patrimoine culturel et paysager et attrait touristique.

Le regard que nous portons aujourd'hui sur ces espaces me fait penser à celui que nous avions il y a un siècle sur la montagne. Auparavant jugée inintéressante, elle fait désormais l'objet de toutes les convoitises. La mauvaise image des zones humides, comme celle de la montagne, disparaîtra. Mais de nombreuses menaces pèsent toujours sur les zones humides. Entretien par l'homme, elles sont soumises aux modifications des pratiques agricoles, soit par leur intensification soit par leur abandon. La pression urbaine est un

autre problème que nous devons maîtriser. Les zones humides sont fragilisées par une succession d'attaques parfois de faible ampleur, mais qui, cumulées, réduisent les services qu'elles rendent. Pour pallier ce problème, il nous faut mettre en place un système de mesure des impacts cumulés.

● Les politiques publiques

Les zones humides ont été progressivement prises en compte par les politiques publiques :

- la convention de Ramsar de 1971 a instauré une coopération internationale aux services des zones humides,
- la loi sur l'eau de 1992 a mis en exergue l'intérêt général de la protection des zones humides,
- le plan national d'actions en faveur des zones humides de 1995, suite au rapport Bernard, a donné lieu à une série d'actions (création de l'observatoire des zones humides, lancement d'un programme de recherche, inventaires, etc.),
- la loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 prévoit la délimitation des zones humides, des zonages prioritaires et la création d'exonérations fiscales,
- le projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, actuellement en discussion au Parlement, met l'accent sur une relance de la politique foncière pour l'acquisition de zones humides. Il introduit le concept de trame verte et bleue dans lequel ces zones joueront un rôle majeur.

● De nombreux acteurs et enjeux

Les zones humides concernent divers acteurs (industries, agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs, associations, collectivités...). Et les enjeux sont tout aussi variés selon l'échelle à laquelle on se place (bassin versant, vallée, commune, parcelle...). Dans ce contexte, comment l'économie peut-elle nous aider à trouver les indispensables équilibres territoriaux ? Cette approche n'est certes pas la panacée, mais il nous semble capital de chiffrer l'ensemble des services rendus par les zones humides (épuration, tourisme...). Même si certains pensent que ces espaces n'ont pas de prix, compte tenu de la richesse de leur biodiversité, difficilement évaluable et dont la perte ne peut être compensée.



Les services rendus par les zones humides



Fonctions des zones humides et services rendus Comparer pour débattre

Yann LAURANS (EcoWhat)

● L'évaluation économique au service de l'intérêt collectif

Mon intervention va tenter de répondre à l'attente de la plupart des participants qui veulent comprendre les méthodes et les outils d'évaluation économique. Tout d'abord, il faut le reconnaître, le problème des zones humides n'est pas, avant tout, un problème technique. Depuis la mise en œuvre des politiques en faveur des zones humides, des inventaires ont été réalisés, des règles de gestion se sont imposées et des techniques de restauration ont été mises au point. La technique a fait des progrès, mais elle n'a pas permis d'arrêter nettement la dégradation de ces espaces. Comme la plupart des problèmes d'environnement, ceux qui touchent les zones humides sont des problèmes qu'on dit "non techniques". Ce qui est en jeu, ce qu'il faut changer, ce sont nos comportements. Individuels, collectifs, de consommation, de production, d'aménagement...

Mais comment changer nos comportements, sachant que chacun d'entre nous est conduit, tout naturellement, par sa propre logique d'action ? Personne n'est "méchant" ou "gentil", chacun agit selon le système qui encourage ou décourage ses comportements. Ainsi, **pour changer de comportement, trois conditions sont requises :**

- **être informé**, connaître les conséquences de nos actes,
- **être incité** ou a minima ne pas avoir le courant contre soi,
- **être garanti**, protégé et donc contraint ; un cadre législatif et réglementaire doit assurer l'égalité de traitement et faire en sorte que ceux qui font des efforts ne les perdent pas au profit de leurs concurrents qui n'en feraient pas.

Pour être informé des conséquences de nos actes, il faut s'intéresser à l'intérêt collectif. En effet, notre raisonnement économique nous oriente vers la détermination d'un résultat économique individuel. Chaque consommateur fait un arbitrage en fonction de ses propres intérêts. Or, lorsque nous produisons ou nous consommons, cela n'est pas sans conséquences (positives et négatives) sur l'environnement et la société. Mais ces conséquences, en temps normal, nous ne les mesurons pas, et rien ne nous incite à les prendre en compte dans notre raisonnement. Pourtant, à titre individuel, nous devrions tenir compte d'un résultat économique collectif, pour

éviter que tout le monde y perde au final. Comment ? Il s'agit de révéler les coûts ou les bénéfices cachés de nos actes pour l'environnement et la société, autrement appelés "effets externes"¹ en économie. Externes, parce qu'extérieurs à notre raisonnement individuel.

● La méthode par scénarios

En la matière, la bibliographie est assez pauvre car cette démarche est délicate au niveau économique, social et politique. Interpréter les données chiffrées est particulièrement difficile. Toutefois, nous nous sommes pliés à cet exercice, en utilisant la méthode par scénarios.

Ainsi, l'évaluation des coûts cachés se base sur un premier scénario : la suppression des zones humides, de leurs fonctions et donc de leurs usages. Nous calculons alors différents coûts :

- le coût de remplacement des usages : lorsqu'un champ d'inondation est remblayé, l'eau n'est plus retenue. Il s'agit de déterminer le coût d'un barrage qui peut remplacer ce service autrefois rendu par la zone humide ;
- le coût de dommages ou des pertes : par exemple, la destruction de la zone humide entraîne une raréfaction des touristes ;
- le coût de protection contre les dommages, par exemple le traitement pour éviter de boire de l'eau polluée, ou les digues rapprochées pour protéger un quartier des inondations.

A l'opposé, pour déterminer les bénéfices cachés, il faut se baser sur le second scénario : la zone humide est conservée, ainsi que ses fonctions et ses usages.

Deux types de coûts sont évalués :

- le bénéfice des retombées directes : tourisme, pêche...
- les usages facilités, et les coûts que l'on évite : les économies que l'on fait en n'ayant plus à se protéger contre les nuisances dues à la disparition des zones humides.

Une fois ces coûts et bénéfices cachés déterminés, la réalisation d'un bilan global nous permettra d'orienter les décisions. Celui-ci doit tenir compte à la fois des résultats économiques individuels et collectifs, et les croiser avec les deux scénarios précités.

¹ Effets externes à notre raisonnement que l'on peut rendre internes en créant une taxe ou une incitation

A ce jour, nous disposons de peu d'évaluations économiques qui permettent de faire ce bilan. Toutefois, des exemples vous seront présentés, en plus des approches individuelles et collectives seules.

Classement des exemples d'approches économiques présentées au colloque

Source :
diaporama de Yann Laurans, EcoWhat

Les cas et exemples d'aujourd'hui

		Coûts / bénéfices pour environnement & société	
Résultats économiques individuels	Résultats économiques collectifs	Bilans	
Limousin	Charente	Limousin	
Pêche-Charente Limousin / Aubrac Cons du Litt.	Royan Barthes	Agoût (Tam) Limousin	



Réflexion économique à l'échelle du bassin du fleuve Charente

Comme partout en France, le bassin du fleuve Charente a connu de fortes évolutions, dues à différents facteurs (industrie, agriculture, urbanisation...). En particulier, les prairies ont très fortement régressé entre 1979 et aujourd'hui, modifiant ainsi le fonctionnement hydrologique du bassin. En parallèle de cette régression, nous avons pu constater la survenue d'inondations plus rapides et plus fréquentes, d'étiages plus sévères, une augmentation de la pollution des nappes et une réduction de la qualité piscicole là où des actions fortes n'ont pas été entreprises. Nous allons tenter de donner quelques illustrations chiffrées des bénéfices perdus par la régression des prairies humides. Ces évaluations ont bénéficié de l'aide précieuse de l'EPTB du fleuve Charente, bien que celui-ci ne soit en aucune manière responsable de ce que nous en faisons ici...

Les services perdus par ce changement d'occupation des sols (disparition des zones humides) ont été évalués partiellement. En l'absence de zones humides ou en cas de pluie, les sols ne stockent plus l'eau, les inondations sont plus fréquentes et plus fortes (augmentation de la hauteur et de la vitesse des crues). A l'opposé, quand les zones humides existent, l'eau de pluie est relarguée plus tard et progressivement.

Sur le bassin du fleuve Charente, une étude montre qu'à cause de la modification de l'occupation des sols, **une goutte d'eau qui mettait auparavant deux semaines à parcourir deux points d'un bassin (de l'amont à un point mé-**

dian) met aujourd'hui deux jours. Par ailleurs, une modélisation réalisée par Sogreah démontre que, si la couverture herbeuse hivernale n'avait pas diminué, la hauteur d'eau lors des inondations serait plus basse de 15 à 20 cm, dans des villes comme Saintes ou Cognac. Cela équivaut donc à une surface importante sur la totalité du champ d'inondation. Pour chiffrer le service rendu, et à partir des données de Sogreah, on peut calculer combien de maisons n'auraient pas été inondées lors des crues si les sols avaient été couverts en hiver : 172 maisons en 1982 et 188 en 1995.

Ainsi, le coût des dommages qui auraient pu être évités (en 18 ans, 3 crues) atteint 10 millions d'euros pour Saintes (35 à 70 euros / ha) et 4 millions pour Cognac (70 à 100 euros / ha). Ce même raisonnement a été appliqué au problème des étiages, de plus en plus sévères, causés en partie par la réduction des zones humides. Pour estimer le volume d'eau manquant aujourd'hui par rapport à hier, il faut faire abstraction des autres évolutions intervenues depuis (barrages et prélèvements supplémentaires). Le déficit à l'étiage étant de 60 millions de m³ et compte tenu du fait que les barrages apportent 24 millions de m³ et que 50 millions de m³ d'eau sont pompés, on peut faire le constat que 34 millions de m³ d'eau ne sont plus disponibles. En conclusion, nous avons probablement en partie compensé, par des barrages, un service auparavant rendu par le milieu.



La restauration des frayères à brochets / Le cas des marais d'Ambérac

Frank MILOT, fédération de pêche de Charente

Le brochet est une espèce repère, vulnérable, qui a des exigences fortes en ce qui concerne l'habitat et la reproduction. Malgré de nombreuses restaurations, ce poisson reste en danger de raréfaction dans notre département.

● Une restauration de l'eau, de l'espace et de l'espèce

La restauration des marais d'Ambérac, 250 ha situés en plein cœur du fleuve Charente, a consisté à jouer sur tous les leviers possibles :

- restauration des écoulements (tracés, voies de passage),
- entretien des fossés (3,5 km de linéaires),
- création de dispositifs de gestion des niveaux d'eau et de comptage,

- acquisition foncière sur 8 ha par les pêcheurs des zones de frayères,
- reconversion de 5 ha de parcelles de maïs en prairies / frayères en partenariat avec les agriculteurs.

L'ensemble des opérations de restauration a coûté 182 141 euros² soit 1,41 euro du m² (12 ha de frayères). Pour convaincre les élus de financer ce programme, nous avons déterminé le coût par brochet produit, bien que ce calcul soit discutable. Ainsi, le coût de production atteint 35 euros, deux années après les travaux. Cette somme importante baisse, pour être égale au prix du marché au bout de cinq ans.

² Aménagements hydrauliques 88 420 euros, restauration des fossés 31 029 euros, acquisition foncière 36 431 euros et restauration de frayères 26 261 euros

● Les gains de la restauration

L'opération, qui s'inscrit dans la durée, constitue une grande leçon de vie.

Par le biais de partenariats, le projet a réuni une multiplicité d'acteurs convaincus. Une convention signée entre la Safer et la fédération de pêche a permis de cibler l'acquisition des surfaces de reproduction des brochets. Un bail rural a été signé avec un jeune agriculteur éleveur de bovins limousins. Enfin, une collaboration étroite avec un agriculteur céréalier a permis la réimplantation de prairies. **Sans le monde agricole et sans appropriation locale, aucun aménagement n'aurait été possible.**

En termes d'usages de pêche, les carnets de prélèvement mis en place dès 1995 ont permis de démontrer l'efficacité de la mesure : avant les travaux, il fallait 11 heures de pêche par brochet capturé maillé, contre seulement 6 heures

aujourd'hui. Les pêcheurs sont satisfaits et les gestionnaires locaux n'ont plus besoin de repeupler cette espèce. Ce challenge a été rendu possible par la mutualisation des moyens. Il devrait en plus attirer de nouveaux acteurs de développement (tourisme, gîtes, camping...).

● Un modèle difficile à dupliquer

La fédération de pêche a rencontré des difficultés pour acquérir les nombreuses compétences que requiert ce type d'opération. En effet, il est très complexe d'être à la fois technicien, biologiste, financier, propriétaire, animateur... Le projet a par ailleurs été très difficile à porter face aux oppositions locales très fortes. Les mesures agro-environnementales (MAE) et les contrats Natura 2000 n'ont pas été à la hauteur des enjeux. Cette approche complexe est difficilement reproductible dans d'autres bassins.



Echanges avec la salle

De la salle (Marcel MENIER, administrateur de l'agence de l'eau Adour-Garonne)

Auparavant, les prés retenaient l'eau de pluie de novembre à mars. Ces petites inondations étaient propices aux brochets. Or, depuis 1984, il n'y a plus de petites inondations et donc, plus de brochets. En Charente, trois marais sont importants : Brouage, Saint-Yves et la Venise verte. Mais pour ce dernier, la baisse notable des débits dus au drainage a entraîné son déclassement.

Le drainage des zones humides et des terres à proximité, auparavant subventionné, a causé d'énormes dommages. Aujourd'hui, l'eau de pluie ne met que deux heures pour arriver au fleuve Charente. Cette onde d'eau rapide pose problème. Deux barrages ont été construits sur le fleuve pour compenser la disparition de ce service, mais il manque toujours 20 millions de m³ d'eau. De plus, je constate que des autorisations de pompage sont encore accordées ! Cette décision est catastrophique.

Les Hollandais sont venus assécher nos marais, ils ont fait une très grosse erreur.

De la salle (Sylvianne LAPORTE, présidente de l'association Midouze Nature)

Je m'étonne que les forêts, que certains considèrent indésirables, n'aient pas été mentionnées ce matin. De plus, je constate que les projets de restauration des zones humides ont pour seule vocation le tourisme. La restauration a-t-elle pour dessein de transformer l'espace public en un espace récréatif, annexe de Disneyland ?

De la salle (Marie-Thérèse CERZUELLE, SEPANSO³ Gironde)

Pour la première fois, une étude montre qu'il y aurait un déficit à l'étiage de 34 millions de m³ dans le fleuve Charente. Or, toutes les collectivités ont favorisé l'implantation des barrages, au grand dam des associations. Le projet de barrage sur la Trézence, qui détruirait une vaste zone humide, refait surface régulièrement. Ce projet, à fort impact sur l'ostréiculture, est-il encore d'actualité ?

Yann LAURANS

Le fonctionnement hydrologique du bassin du fleuve Charente a changé. Les inondations n'ont pas disparu ni apparu, elles sont différentes : les crues semblent plus fortes, et plus dommageables.

Oui, les prairies sont souvent mises en avant. Mais nous parlerons aujourd'hui probablement des forêts humides qui jouent un rôle important.

Les zones humides ne sont pas restaurées avec pour seul objectif le tourisme. Les aménagements prévoient, en plus, l'accueil du public. Le conservatoire du littoral, spécialiste de la question, interviendra plus tard sur ce sujet.

Malgré la construction de barrages, il manque 34 millions de m³ à l'étiage dans le fleuve Charente. L'objectif de ce calcul est de démontrer le volume d'eau disparu et le déséquilibre économique pour la région. Il s'agit plutôt de s'interroger sur la "position du curseur" entre les différentes utilisations de l'espace, mais pas de dire qu'il faut revenir à la situation de 1950.

De la salle (Jacques MERY, Cemagref)

Comment avez-vous convaincu les agriculteurs d'implanter de la prairie à la place du maïs ? Est-ce via un mécanisme incitatif ?

Frank MILOT

L'agriculteur concerné connaissait cette zone humide depuis son enfance, il a donc été sensible à notre démarche. Ayant aussi contribué à sa disparition, il tenait à participer à l'opération. De surcroît, la fédération de pêche a pris en charge la perte financière pour cette exploitation, due à l'implantation de prairies, soit 850 euros par hectare. Une convention de cinq ans a été signée entre l'agriculteur et la fédération.

De la salle (Raymond GUIRONNET, syndicat mixte d'aménagement de l'Escouach)

Une zone humide n'existe pas seule, elle s'intègre dans un environnement, en particulier dans une zone agricole. Pendant longtemps, l'agriculture ne s'est pas préoccupée des zones humides et a oublié que l'humus (partie colloïdale de la matière organique du sol) pouvait lui être d'un grand intérêt. En effet, l'humus permet au sol d'être une véritable éponge. Or, certaines méthodes culturales abaissent le taux d'humus dans le sol de 3 % à 0,5 % : l'eau n'est plus retenue.

La restauration des zones humides ne peut se faire sans agir sur le milieu environnant, sans une nouvelle approche agronomique et sans l'adhésion complète des agriculteurs. Il n'est pas question d'opposer les uns aux autres, chacun a ses contraintes. Bien souvent, nous prenons des orientations en toute connaissance des avantages mais pas des inconvénients. Soyons pédagogues pour aller vers de nouvelles orientations.

³ Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature du Sud-Ouest



L'incidence des zones humides sur des exploitations agricoles du Limousin

Stéphane ROBICHON, économiste – Agence de l'eau Adour-Garonne

Ce travail a été réalisé en collaboration avec la chambre agriculture. Au moment où le SDAGE et le programme de mesures qui lui est associé fixent des ambitions très élevées pour la préservation des zones humides, en plus du Grenelle de l'environnement, il est capital de comprendre les freins et les leviers économiques susceptibles d'entraver ou de favoriser la protection de ces milieux.

● Le plateau de Millevaches

Les zones humides étant souvent perçues comme une contrainte et une perte de revenu par les agriculteurs, nous avons voulu comprendre quel était le bilan économique d'une gestion agricole de ces zones à l'échelle de l'exploitation. L'étude porte sur deux exploitations agricoles situées sur le plateau de Millevaches, très riche en zones humides⁴. Le paysage est partagé entre des forêts et des zones de landes et de tourbes. Les risques de fermeture du paysage sont importants. La seule activité qui peut se développer est l'élevage ovin et bovin.

● Comparatif économique de deux exploitations

Nous avons comparé deux exploitations de 100 ha chacune. La première possède 16 ha de zones humides et un cheptel de 64 vaches en pâturage extensif. Son produit brut s'élève à 52 000 euros par an, avec des charges opérationnelles relativement faibles sur les postes engrais et les amendements. En revanche, les frais de mise en place de clôtures sont assez élevés. La deuxième exploitation ne dispose d'aucune zone humide et est dotée d'un cheptel de 68 vaches. Son produit brut atteint 62 000 euros par an.

L'exploitant dépense 10 000 euros en plus, par rapport à la première exploitation, pour acheter ses intrants.

Pour en revenir au bilan global, **l'exploitant qui utilise des zones humides dégage un excédent brut d'exploitation (EBE) supérieur (50 000 euros) à celui qui n'en possède pas (38 000 euros)** et dont les charges opérationnelles sont élevées. En année sèche, grâce aux zones humides, l'exploitant n'a pas besoin d'acheter du fourrage. Dans ces 12 000 euros de différence, il faut également inclure 3 400 euros de MAE, attribués à l'exploitation pourvue de zones humides (8 % de l'EBE).

Si on fait un bilan sur une exploitation type utilisant les zones humides (130 ha, dont 30 ha en zone humide), la différence entre les coûts et les revenus fait apparaître un gain de 22 535 euros. Au-delà de ce bilan comptable, et pour être complet, il faut intégrer les coûts que l'agriculteur évite du fait de l'utilisation de ses zones humides : achat d'engrais moindre et plus grande production de foin. Le gain atteint alors 35 415 euros.

● Les intérêts pour l'agriculteur et la collectivité

Grâce aux zones humides, l'agriculteur réduit les intrants, bénéficie de primes supplémentaires, augmente ses revenus et sécurise l'alimentation de son bétail en période de sécheresse. Quant à la collectivité, elle profite des services rendus par les zones humides : protection contre les crues, biodiversité, utilisation moindre des intrants.

⁴ Sur les 318 000 ha du parc naturel régional de Millevaches, 16 000 ha sont en zones humides, soit près de 5% du territoire



Les marais de Royan

Yann LAURANS

● Deux scénarios d'évolution

Les normes de qualité des eaux de baignade des plages vont se durcir dans le cadre d'une directive européenne. Certaines plages, dans une situation tangente aujourd'hui, risquent d'être fermées. Des efforts sont donc requis pour que leur qualité s'améliore.

Véolia a réalisé une étude sur le bassin versant littoral de Riveaud qui semble être déterminant pour la qualité des plages de Royan. En amont des plages se trouvent des zones humides, intéressantes au niveau écologique (épuration) et pour contenir les pollutions, mais menacées par la pression foncière.

Deux scénarios ont été étudiés :

- l'urbanisation totale des zones humides : cette option ren-

draît nettement plus difficile de garantir la qualité sanitaire de la plage, tout simplement parce qu'elle créerait des pollutions en plus, et un ruissellement encore plus rapide. Suite aux orages d'été, la plage, dont les normes de qualité flirtent actuellement avec les limites réglementaires, serait fermée si la directive européenne était appliquée ; pour pallier cette interdiction, d'importants travaux d'assainissement seraient requis, sans garantie d'efficacité complète ;

- la préservation des 44 ha de zones humides : cette option favoriserait les actions prises pour garantir la qualité de la plage. Avec une plage qui reste aux normes, le différentiel de chiffre d'affaires touristique, lié à la qualité de la plage, est évalué à 9 millions d'euros par an et 140 emplois.

Bernard GIRAUD, Maire-adjoint de Royan responsable de l'environnement, vice-président de la communauté d'agglomération de Royan Atlantique

La population de Royan, commune de 18 000 habitants l'hiver, croît considérablement l'été. Cette station balnéaire a été fondée par les Bordelais qui y ont installé une des premières sociétés des régates de France au 19^e siècle. Royan se trouve sur le département de Charente-Maritime, dont les deux tiers du territoire sont situés sur le bassin Adour-Garonne et le tiers restant sur le bassin Loire-Bretagne.

La plage de Pontailac est une des plus grande plage de Royan ; les habitants des quartiers chics venaient s'y baigner auparavant. Comme les autres plages du secteur, il s'agit d'une conche, caractérisée par un phénomène d'accumulation de dépôts sableux au cours d'anciennes transgressions maritimes. Puis des cordons dunaires se sont formés au sein de ces petits golfes, créant à l'arrière des zones humides.

● La destruction des marais

En arrière de la frange littorale se trouvent des lagunes et des marais qui font l'objet de toutes les agressions.

Dès 1945, les gravats de Royan, ville entièrement rasée pendant la guerre, ont été déposés dans les marais ; puis des décharges et la zone d'activité ont vu le jour...

Le marais de Pontailac est un des seuls à conserver du pâturage traditionnel, grâce à un agriculteur ayant résisté à toutes tentatives d'urbanisation. Mais des parties du marais ont été remblayées pour agrandir un camping, etc.

Toutes ces dégradations ont eu pour conséquence la fermeture au public en juillet 2007 pendant une semaine de la plage de Pontailac à cause de la mauvaise qualité des eaux de baignage (pollution grave). Les conséquences au niveau touristique ont été catastrophiques.

● Les actions mises en place

Face à cela, l'équipe municipale nouvellement élue a décidé de modifier le plan local d'urbanisme (PLU) pourtant terminé. Ainsi, certains secteurs du marais classés en zone NE (équipements présents dans un espace naturel), sont passés en zone NR (protection totale du marais). Il faut noter

qu'un m² classé en zone NR a un coût de 1 euro, alors que le coût du m² pour l'immobilier est de 450 euros. Puis, nous avons fait établir des profils de vulnérabilité pour les plages, qui seront bientôt obligatoires. **La directive européenne divise par quatre les normes de qualité des plages. 182 plages seraient ainsi fermées en France.**

Autour de la plage de Pontailac, trois zones ont été définies. Une première à risque fort (nous ne pouvons rien faire en cas de pollution), une deuxième sensible (le risque peut être contrôlé) et un troisième périmètre élargi (zone de surveillance).

Pour préserver la qualité des eaux des plages, nous pensons que la meilleure solution est de restaurer le marais avec son système hydraulique et de remplacer les peupliers par des roselières. Mais cette démarche est peu aisée car certaines communes voisines ont des projets immobiliers à proximité. Les élus de Royan souhaitent ardemment faire des marais des zones de biodiversité, ceci en lien avec les agriculteurs qui font encore pâturer leurs troupeaux. La commune désire aussi être un exemple pour la communauté d'agglomération de Royan Atlantique, qui fait l'objet de toutes les convoitises : sa population passe de 70 000 habitants en hiver à 350 000 habitants l'été.



Echanges avec la salle

De la salle (Céline BOYARD, chambre d'agriculture de Haute-Vienne)

Nous sommes intéressés par l'étude que vous avez réalisée à Millevaches. Sur quels critères avez-vous sélectionné deux exploitations comparables ? Il me semble qu'un échantillon de deux exploitations est trop faible. Par ailleurs, toutes les exploitations du Limousin et de Millevaches ne bénéficient pas de MAE. Sur les 500 à 1 000 exploitations du plateau de Millevaches, seules 20 à 50 touchent des aides dans le cadre de MAE. Et ces dernières n'ont pas toutes 200 euros par hectare.

Votre étude a omis les aspects sociaux et le temps passé à travailler.

A-t-on une idée des résultats des MAE ? En effet, cela permettrait de mieux les adapter.

Stéphane ROBICHON

L'étude présentée est un travail exploratoire. Les résultats ne sont pas extrapolables mais permettent de détailler toutes les différentes composantes économiques sur une exploitation. Comment se positionnent les financements publics (MAE) dans ce calcul ? Les aides attribuées dans ce cas sont différentes ailleurs. Nous avons besoin d'acquérir des connaissances sur ce sujet.

De la salle (Albert LAROUSSET, association des élus du littoral basque)

Je suis satisfait d'entendre parler de la problématique du littoral. Je suis très attaché à mon territoire, la côte basque, caractérisé par 40 km de littoral et la présence de fleuves. Malgré de lourds investissements dans l'assainissement (150 000 euros), nous avons évalué qu'un tiers des plages ne seront pas conformes à la nouvelle directive. Il est très difficile de mobiliser tout l'amont du bassin versant sur le problème de qualité des eaux de baignade.

De la salle (Jean-Pierre Thiebault)

La série d'exemples présentés est très pédagogique.

Nous avons un grand chantier devant nous. Malheureusement, nous découvrons la valeur des services rendus par les zones humides avec un grand retard. Il faut rompre ce cercle vicieux selon lequel nous nous apercevons de la valeur des choses quand elles régressent.

Il règne une grande confusion sur les services rendus ou les fonctionnalités. Je pense qu'il faut s'intéresser au service environnemental final et être attentif à bien identifier les services rendus. Les exemples présentés ce matin sont les plus abordables. Evaluer économiquement la biodiversité est autrement plus compliqué. Par ailleurs, nous avons du mal à établir un bilan économique global (valeur créée par l'ensemble des services). Nous peinons aussi à déterminer la variation de l'ensemble des services rendus.

De la salle (Marcel MENIER)

Il serait raisonnable de remettre en service les zones humides. Certaines plages sont impropres, alors que je croyais que les communes avaient fait leur devoir ces dernières années. De nombreux investissements ont été faits dans les stations d'épuration.

Depuis la loi sur l'eau de 1992, les contraintes deviennent de plus en plus fortes. Alors que nous visions 52 % de masses d'eau en bon état, l'objectif a été augmenté à 60 %.

Mais comment allons nous payer tous les investissements nécessaires ? Restaurer les zones humides représente certes un coût mais à moindre mal.

Je constate que la commune voisine de Royan veut encore s'urbaniser. L'Etat devrait interdire les plans d'extension des zones constructibles dans les zones humides. L'action ne doit pas se restreindre à votre commune !

Bernard GIRAUD

Avoir une vision transversale et complémentaire est obligatoire. J'ai la chance de siéger à la fois dans la commune de

Royan et à la communauté d'agglomération. Sur les 38 communes de la communauté, Royan est la plus importante ; elle est concernée par le SAGE de l'estuaire de la Gironde et celui de la Seudre (activité ostréicole). Et nous sommes en train de réviser le schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour favoriser cette approche transversale.

Les enjeux économiques sont immenses, lorsque je classe une zone NR (moins d'1 euro/m²) dans le cadre du PLU, je soustraie au marché immobilier des terrains qui se vendraient à 450 euros/m² ! Je ne vais pas me faire que des amis. Ce type de décision requiert une approche globale que le maire de Royan, ancien président du conservatoire du littoral, réussit à avoir.

Jean-Pierre THIBAUT

Un SCOT pour 38 communes est une échelle intéressante. En effet, les SCOT concernent parfois des territoires trop petits. Depuis la loi de 2003, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les SAGE et les SDAGE. Les SAGE s'appuient d'ailleurs sur une valeur de solidarité au sein du bassin versant. L'intérêt d'un SAGE est d'établir ce lien entre l'usage de l'espace de droit commun et son statut foncier, juridique, etc.

Pour un élu, il est parfois très difficile de tenir le coup face aux griefs des administrés. La commune doit s'inscrire dans une relation de compatibilité ascendante avec le SCOT et le SAGE. Ce lien n'est pas encore assez développé, mais est en passe de l'être. L'eau peut être l'élément fondateur pour que les différentes planifications s'emboîtent les unes dans les autres.

De la salle (Robert HEMONO, président du syndicat du marais de Moquesouris, à Chenac)

M. Giraud, j'habite "à une portée de jumelles" de chez vous. Seriez-vous intéressé par un porteur de projet environnemental ?

Certains propos selon lesquels les zones humides seraient une annexe de Disneyland, m'ont choqué. Or à Disneyland, tout est faux, tandis que dans nos marais, presque tout est vrai.

Bernard GIRAUD

Je vous vois et vous entendrai. Je connais bien le marais de Moquesouris comme tous les marais de la Gironde.



Services rendus par l'exploitation agricole des tourbières de l'Agout sur l'économie d'un bassin versant

Stéphane ROBICHON

L'étude que je vais vous présenter n'aurait pas été possible sans l'appui du réseau Service d'aide à la gestion de la nature et de l'environnement (SAGNE). L'objectif est de mettre en évidence les enjeux liés à la préservation des zones humides sur un bassin versant et d'identifier le rôle positif joué par les exploitants agricoles dans la gestion et la préservation de ces milieux.

Sur les 450 000 ha du bassin versant de l'Agout (Tarn), 2 600 ha sont des zones humides, dont 28 % gérés par le réseau SAGNE, qui accompagne les agriculteurs et les collectivités locales.

Les zones humides sont souvent scrutées sous l'angle de la biodiversité. Pourtant, elles favorisent aussi une série de services rendus sur un bassin versant : écrêtement des crues, soutien des étiages, économies de traitement pour l'eau potable, stockage du carbone, préservation de la biodiversité, économies de fourrages et production d'eau en bouteilles.

● Soutien des étiages

La première caractéristique des zones humides de type tourbière est leur rôle de "tampon" : elles permettent d'étaier dans le temps les quantités d'eau relarguées. Sur ce territoire, on estime que la tourbe stocke l'eau sur 50 cm de profondeur et la relargue progressivement. Cela représente une réserve d'eau de 5 000 à 10 000 m³/ha pour les années où le soutien d'étiage se manifeste. Sachant que les zones humides s'étendent sur 2 600 ha, le volume stocké est très important. Or, en cas de déficit d'eau, pour soutenir l'étiage, les collectivités font appel à Electricité de France (EDF) pour déstocker les eaux retenues dans les barrages. Le coût d'une telle mesure palliative avoisine 80 à 150 euros/ha/an (soit 4 à 15 centimes/m³, cette donnée étant basée sur le coût de stockage ou le coût de vente par EDF).

À l'échelle d'une exploitation (14 ha de tourbes), cela représente 1 120 à 2 100 euros par an, et à l'échelle du bassin versant de l'Agout, entre 208 000 et 390 000 euros par an.

● Ecrêtement des crues

Durant les saisons d'inondation (automne, hiver, printemps), la tourbe stocke et relargue les pluies de manière plus étalée dans le temps. La somme des volumes stockés puis relâchés progressivement représente 800 litres par m² sur la saison, soit 13 000 m³/ha et par an.

Les coûts évités des dommages qui seraient causés par les crues atteignent en moyenne 100 à 260 euros/ha de zones humides par an. Pour une exploitation, cela représente 1 500 à 3 500 euros/an et pour le bassin de l'Agout, 270 000 à 675 000 euros/an.

● Protection de l'eau potable

Le pâturage extensif des tourbes évite le recours aux intrants (engrais et pesticides), supprimant, de facto, d'éventuels traitements de potabilisation. La population du bassin consommant environ 10 millions de m³ par an, nous pouvons évaluer à 3 millions d'euros par an les coûts évités en traitements.

● Biodiversité

Aucune étude n'ayant été réalisée sur le bassin versant de l'Agout, nous avons utilisé les données existantes sur la Garonne, en retenant les fourchettes basses. La préservation d'un patrimoine naturel précieux possède une valeur en soi pour la plupart des gens. Il s'agit de déterminer ce que les habitants consentent à payer pour les préserver. Ainsi, **les habitants de la Garonne sont prêts à attribuer une valeur de 4 à 5 euros/ha/an pour préserver ces milieux.** Selon cette hypothèse, la valeur du bassin versant de l'Agout représente de 1 à 2 millions d'euros par an.

● Captage du CO₂

Sur 50 cm de profondeur, la tourbe contient 375 tonnes de carbone par ha, soit 1 400 tonnes de CO₂/ha. Si ces zones humides disparaissent, 1 400 tonnes de CO₂/ha seraient émises dans l'atmosphère. Or, une tonne de CO₂ se négocie actuel-

lement entre 20 et 25 euros sur les marchés⁵. Cela équivaut entre 400 000 et à 480 000 euros par exploitation et entre 70 à 90 millions d'euros sur le bassin versant de l'Agout. Cette valeur est d'autant plus importante quand on sait qu'une tourbière met 5 000 ans à constituer ce stock.

● Economies de fourrages

Grâce aux tourbes, les agriculteurs font des économies de fourrage d'environ 600 à 700 euros/ha/an. A l'échelle du bassin, l'économie se chiffre entre 350 000 à 550 000 euros/an

● Production d'eau potable

La production d'eau de source dans une usine dépend de la qualité de l'eau du bassin de l'Agout (absence d'intrants), et en particulier de la capacité épuratoire des zones humides. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'activité est de 16,5 millions d'euros/an.

● Bilan des services rendus

Récapitulatif des services rendus (euros) par les zones humides à l'échelle des exploitations agricoles et à celle du bassin versant de l'Agout

Service rendu	Par ha de ZH	Par exploitation	Sur le bassin
Soutien des étiages (1)	115	1610	300 000 €/an
Réduction des inondations (2)	182	2548	473 200 €/an
Economies en traitement eau potable (3)	29	2592	75 000 €/an
Total indirect hydrologique	376	7450	848 200 €/an
Economies en fourrage (4)	703	10800	436 800 €/an
Production d'eaux bouteilles (5)	5981	83 741	16 000 000 €/an
Total acteurs économiques	6684	94541	16 436 800 €/an
Biodiversité non marchand (6)	entre 575 et 1150	entre 2600 et 5200	entre 500 000 et 1 000 000 €/an

+ enjeu carbone

Source : diaporama de Stéphane Robichon, agence de l'eau Adour-Garonne

Le but n'est pas de donner une valeur exacte aux zones humides, mais plutôt d'identifier les enjeux qui leur sont associés. Au-delà de leur valeur patrimoniale, les zones humides apportent des services aux différents usagers d'un bassin versant, mais cette valeur non visible est la plupart du temps ignorée.

⁵ Référence de la Caisse des dépôts et des consignations



Echanges avec la salle

De la salle (Charlotte RHONE DELESCLUSE, section régionale conchylicole)

Si vous souhaitez continuer à manger des huîtres, il faut que les rivières aient de l'eau en quantité et qu'elle soit de qualité.

De la salle (Bruno LION, DRAF⁶)

Ces calculs économiques sont délicats et doivent être manipulés avec précaution. Votre estimation économique du stockage du carbone par rapport au marché est discutable. En effet, le pâturage, et donc l'élevage, produit des gaz à effet de serre. Attention à ne pas mettre en avant un bienfait des zones humides si les arguments ne sont pas solides. Valoriser les services rendus par les zones humides en termes économiques est capital, mais il faut que les résultats diffusés soient indiscutables.

De la salle (Michel RODES, SEPANSO)

Je prends acte du tournant annoncé aujourd'hui dans l'approche des zones humides.

Je voulais signaler que l'état des lieux des zones naturelles est très complexe. Ainsi, nous ne disposons toujours pas à ce jour de cartographie au 25 000^e des zones Natura 2000, alors que la directive d'octobre 2000 nous y oblige.

Concernant le barrage de Trézence, je signale que l'avis négatif du comité scientifique du bassin Adour-Garonne n'a pas été pris en compte. Certaines retenues ont massacré des zones humides et les espèces qu'elles abritaient, telles que les écrevisses.

L'évaluation économique de la biodiversité selon le consentement à payer des habitants a une portée limitée. Il faut que des choix politiques soient faits. Si notre société veut sauver un biotope, le simple calcul économique ne suffira pas.

⁶ Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

De la salle (Philippe VERVIER, Ecobag 31)

Votre présentation est remarquable du point de vue de l'intégration des coûts cachés ou effets externes, mais elle comporte des limites. Ne peut-on pas plutôt avoir une approche alternative qui mette en perspective l'activité économique avec ses dimensions environnementales, sociales ?

C'est ce que nous tentons de faire au travers du projet Concert'eau dans le but que les acteurs territoriaux évaluent les dimensions qui sont les leurs.

Yann LAURANS

Considérer ces chiffres comme discutables est pour moi une appréciation positive. Une étude est intéressante quand ses résultats suscitent la discussion. Deux approches économiques peuvent être distinguées : tandis que la première vise à donner une valeur absolue aux zones humides, la seconde fournit des éléments pour comparer plusieurs options. En effet, les différents usages des zones humides, les politiques, etc. sont en concurrence. Le but n'est pas d'évaluer précisément une zone humide, mais de mettre en lumière différentes manières de raisonner.

Nous ne prétendons pas faire un bilan carbone des zones humides, mais avons souhaité évaluer leur stock. Dans votre exemple, si vous intégrez au bilan économique l'émission de carbone qui serait associée au drainage des tourbes (le drainage "brûle" le carbone), alors vous verriez probablement changer votre bilan économique du drainage. Vous avez donc raison, cela prête à discussion.

Une des limites de notre approche est de donner une valeur économique élevée aux usages les plus forts (par exemple, les inondations des zones habitables).

Toutefois, nous avons pu démontrer que les tourbières génèrent des services majeurs, qui s'additionnent, voire s'amplifient.

Bernard GIRAUD

Nous ne pouvons pas nous restreindre à la valeur économique des zones humides, il faut aussi prendre en compte la biodiversité et la beauté des paysages.

Jean-Pierre THIBAUT

Natura 2000, dont les sites ont été désignés à une échelle au 100 000^e, est outil de gestion capital.

Nous avons effectivement pris beaucoup de retard en Aquitaine pour réaliser les documents d'objectifs au 25 000^e, à cause d'une incompréhension entre les acteurs concernés. Mais nous nous sommes mis au travail pour combler ce retard, qui a d'ailleurs été rattrapé en Gironde.

De la salle (Magali GERINO, université Paul Sabatier)

Je vous remercie pour votre démonstration qui permet de comprendre que le bilan économique des zones humides est positif, alors que nous croyions, il n'y a pas si longtemps, qu'il était en leur défaveur. Je ne m'en étonne pas. Pourquoi n'arrive-t-on pas à ces conclusions instinctivement ?

En termes de remplacement de services, nous avons du mal à faire aussi bien que la nature. Lorsque nous devons décider d'un aménagement au niveau du territoire, il faut tenir compte de cette réalité.

De la salle (Jean-Pierre LEROY, association syndicale autorisée du Bas Viruée)

Le Bas Viruée est une zone de palus et de marais près de Saint-André-de-Cubzac, dans la basse vallée Dordogne. La restauration des zones humides est complexe car elles constituent un réceptacle des eaux du bassin versant. Il faut donc que l'amont et l'aval du bassin travaillent de concert. Sede environnement nous a proposés il y a plusieurs mois d'épandre du compost (issus de boues industrielles et urbaines) sur la zone agricole de la basse vallée de la Dordogne. Et depuis, nous nous battons seuls contre cet épandage. Ces boues sont produites à Cestas, là où une société cultive de vastes parcelles de légumes qui auraient pu accueillir ces résidus compostés. Or, il revient à nos communes d'accepter ces boues chargées de pesticides et de métaux, bien qu'elles soient sous forme de compost. Quelle est la position de l'agence de l'eau Adour-Garonne sur ce sujet ?

De la salle (Michel DAUDE, Nature Environnement 17)

Vous avez présenté ce matin des études qui évaluent les coûts cachés des zones humides. Or, ces coûts sont biaisés, car ils intègrent des aides fluctuantes du département, de l'Etat... J'aimerais qu'elles soient présentées sans ces données.



Approche juridique du droit des sols

CLAUDE MIQUEU, administrateur de l'agence de l'eau Adour-Garonne)

Dans le cadre du SDAGE, nous œuvrons à une territorialisation de l'action au travers des notions de bassin versant, zonages, masses d'eau, trame bleue et verte...

Les questions cruciales qui se posent aujourd'hui sont : comment traduire juridiquement ces démarches ? Comment mettre en cohérence le SCOT, le PLU... avec le SDAGE qui sera adopté en novembre 2009 ? En effet, actuellement, les actions de deux communes peuvent encore être incohérentes. Aussi, **nous devons réfléchir ensemble à la manière d'insuffler une dimension juridique forte dans les SCOT.** J'ai l'intention d'interpeller les juristes des six agences sur ce sujet.

Une décision récente est passée inaperçue : un arrêt du conseil d'Etat fin octobre 2008 qui a opposé la ville d'Annecy au ministère du Développement durable. Pour la première fois, la charte de l'environnement a été adossée à la constitution dans l'arrêt du conseil d'Etat.

Par ailleurs, nous abordons en ce moment la dernière étape du SDAGE, avec la consultation des partenaires institutionnels entre le 9 janvier et le 11 mai 2009. Pour notre part, nous avons souhaité aller au-delà de ce qu'impose l'article 14 de la directive cadre sur l'eau, en associant les assemblées les plus larges possibles. Je vous remercie de participer avant le 11 mai 2009.



Le point de vue des gestionnaires



Apport des zones humides pour optimiser les ressources fourragères

Pierre BOUGES, éleveur d'Aubrac

Je suis agriculteur dans l'Aubrac, à une altitude de 1 000 à 1 200 m, au sud du Massif central. J'éleve une race rustique de bovins en pâturage extensif. Depuis des siècles, les tourbières sont intégrées dans le fonctionnement des exploitations agricoles. Depuis 15 ans, l'agence de l'eau et l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) ont fait des études sur la manière de gérer ces zones remarquables et les ont cartographiées. Si d'autres territoires ont un tel inventaire, il serait intéressant que l'agence en dispose.

Mes 12 hectares de zones humides constituent une assurance contre la sécheresse. Ainsi, en 2005, elles m'ont permis d'améliorer mes revenus à l'hectare de 200 à 300 euros. En cas de forte sécheresse, je peux faire pâturer mon troupeau sur ces espaces proches de mon exploitation. Ils me permettent ainsi d'économiser du fourrage et de réduire mon temps de travail. Je n'incrimine pas mes collègues qui

ont drainé. Pendant les sécheresses, ils souffrent. Mais hors de ces périodes, le drainage leur permet d'utiliser toutes leurs parcelles. Les zones humides doivent être gérées et ne pas être abandonnées. Dans l'Aubrac, elles comportent 2 à 3 mètres de tourbe, véritable éponge qui peut contenir 500 litres d'eau au m². De plus, les zones humides assurent le maintien d'une eau pure et froide.

Les zones humides sont des terres sensibles qui ont mauvais caractère, mais si on s'adapte à elles, elles peuvent être utiles à l'agriculture et à la société de loisirs (promenade, chasse, pêche...). Notre société urbaine a besoin d'espaces naturels, tandis que notre société rurale faiblement peuplée a besoin des touristes.

Par les zones humides, nous leur proposons des sites de promenades et une flore protégée. S'ils viennent, les gîtes ruraux, les commerçants, etc. en tireront un revenu. Les zones humides ont une vraie valeur pour les paysans.



Concilier dynamique politique et économique pour préserver les tourbières

● Le réseau SAGNE privilégie la coopération avec les propriétaires

Céline THOMAS, gestionnaire de Rhizobiome (société coopérative d'intérêt collectif)

Le réseau SAGNE est une démarche expérimentale mise en place en 2001 dans le Tarn auprès des propriétaires privés et des gestionnaires de zones humides. Notre objectif est de coopérer en toute intelligence avec eux : ils sont les meilleurs gardiens de ces espaces, à condition de leur apporter un accompagnement technique et d'améliorer leurs connaissances. Il s'agit de trouver un usage à la zone humide, adapté au cas par cas, tout en conservant son utilité écologique. En intégrant la démarche, le propriétaire s'engage à ne pas détruire la zone humide et à la préserver durablement. L'engagement est libre et il n'y a pas de primes à la clé.

Depuis huit ans, le réseau SAGNE suit 28 % des zones humides connues du bassin versant de l'Agout. 740 ha de zones humides sont aujourd'hui gérés durablement par une soixantaine d'adhérents au réseau, qui souhaitent comprendre ce que sont ces espaces, comment ils fonctionnent et pourquoi il faut en prendre soin. Ainsi, ils changent de

regard sur ce patrimoine qui prend sens à leurs yeux. Cette évolution est cruciale pour coopérer. Les gestionnaires attendent aussi qu'on leur apporte des solutions pratiques, simples et adaptées à leurs projets, philosophie et moyens. Enfin, ils entendent être partie prenante et décisionnaire.

Ce dispositif simple et pragmatique s'appuie sur des valeurs sociales avant d'être financières. L'approche, qui parie sur l'intelligence individuelle au service du bien commun, est portée par une maîtrise d'ouvrage composée d'un collectif de gestionnaires et de techniciens. Nous souhaitons coopérer avec les gestionnaires plutôt que les contraindre et les assister.

● Un conseil général motivé à agir en faveur des zones humides

Daniel VIAELLE, maire de Saint-Amans Soult, Vice président du conseil général du Tarn en charge de l'environnement

Le conseil général du Tarn participe à l'animation du pôle départemental sur les zones humides et collabore étroitement avec Rhizobiome. Nous privilégions l'approche sociale plutôt que financière.

Notre rôle consiste aussi à mieux connaître, et mieux faire connaître, les zones humides. C'est ce que nous faisons au travers des espaces naturels sensibles du département, avec une politique en matière de chemins de randonnées et l'organisation de manifestations...

Restaurer les zones humides est un discours que la société accepte mieux aujourd'hui. En la matière, nous avons eu tort d'avoir raison trop tôt. La population est prête à nous entendre. A titre personnel, je suis issu d'une famille d'agriculteurs qui drainaient, puis je suis devenu technicien

à la direction départementale de l'équipement. Mon regard a évolué sur les zones humides. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Une des premières décisions prises par le conseil général nouvellement élu en 2001 fut de stopper les aides au drainage. Nous pouvons aujourd'hui accompagner les propriétaires de tourbières à les préserver quand elles n'ont pas été plantées. Les forestiers ont aussi bien compris l'intérêt des sagnes.

Nous souhaitons être simples, pragmatiques et ne pas être des théoriciens.



Echanges avec la salle

De la salle (Sylvianne LAPORTE)

J'ai apprécié la dernière intervention qui montre qu'une démarche pragmatique porte ses fruits, à l'inverse d'une approche bureaucratique.

Dans le bassin de la Midouze, deux agents publics n'ont pas voulu assurer la paternité du tracé du site Natura 2000. La détermination des zones naturelles, réalisée via la photo-interprétation, fut une perte de temps et d'énergie. La démarche présentée est une piste intéressante, l'administration devrait y réfléchir.

De la salle (Marcel MENIER)

J'ai plaisir à entendre qu'il est possible de gérer une zone humide sans que cela coûte à la collectivité.

Céline THOMAS

Je n'ai pas dit que cela ne coûtait rien. Le conseil est pris en charge par l'agence de l'eau, le conseil régional et l'Europe. En revanche, nous ne motivons pas les gestionnaires avec de l'argent mais nous essayons plutôt de les responsabiliser individuellement. Pour restaurer certains sites, des aides financières sont requises. Le réseau SAGNE n'aurait pu voir le jour sans le soutien de l'Agence.

Pierre BOUGES

Les exploitants qui gèrent les zones humides devraient être rémunérés pour les services qu'ils rendent.

De la salle (Laure CHAZELAS, FRCIVAM⁷ Limousin)

Comment avez-vous réussi à sensibiliser les propriétaires ?

Céline THOMAS

Nous avons rencontré les agriculteurs, les collectivités, les forestiers, etc.

Le plus souvent, les agriculteurs laissaient à l'abandon les zones humides, mais ils ne les vendaient pas pour des raisons affectives ou culturelles. Nous avons donc travaillé en prenant en compte ces raisons.

Nous avons expliqué à certains que toutes les sources d'eau présentes sur leur exploitation étaient directement connectées à ces espaces.

Considérées négativement, les zones humides, rendant des services, leur sont apparues positives. Nous nous sommes mis en situation d'écoute, en demandant aux agriculteurs

comment les zones humides avaient évolué au fil des ans, plutôt qu'en prenant une position de donneurs de leçons. La zone humide a alors pris du sens à leurs yeux : ce patrimoine est utile. Cette approche est un réel levier pour coopérer avec les propriétaires, plus efficace que les aides financières. Certains agriculteurs qui ont de l'expérience se posent aussi naturellement des questions sur l'intérêt économique d'avoir drainé. Je crois qu'il y a un agriculteur dans la salle qui pourrait témoigner.

De la salle (Philippe SEGUY, membre du réseau SAGNE 81)

Je suis agriculteur dans le Tarn, éleveur de bovin. Sur 250 ha de prairies, 20 à 30 ha de zones humides ne me servaient à rien. Avec une technicienne, nous avons trouvé des solutions pour les valoriser qui me convenaient, avec un intérêt financier. J'ai des frères agriculteurs qui commencent aussi à évoluer.

De la salle (Philippe VERVIER)

J'ai participé dernièrement à un colloque international sur l'impact du changement climatique sur l'eau au cours duquel des Hollandais ont témoigné de l'existence de "cellules environnement" au sein des collectivités qui accompagnent au plus près la population. Ces cellules sont beaucoup plus efficaces économiquement que l'administration.

Mais financer l'accompagnement, pourtant nécessaire, est plus difficile que financer des travaux.

Le réseau SAGNE est sur la bonne voie.

De la salle (Julie BREMOND, conseil général de l'Hérault)

Certains propriétaires ont-ils demandé à bénéficier du dispositif d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, prévue dans la loi de développement des territoires ruraux ?

Céline THOMAS

Nous les avons informés. Mais pour un propriétaire des Monts de Lacaune, percepteur à la retraite, nous avons calculé que l'exonération atteignait seulement 5 euros pour une sagne de 10 ha ! L'intérêt est donc inexistant.

⁷ Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et milieu rural



Table ronde

Comment faire mieux ?



Les Barthes de l'Adour / Point de vue d'une commune

Jean-Marc DUBIS, maire de Tercis-les-Bains

Je suis maire de Tercis depuis 1995 et un ancien agriculteur productiviste. Je plaide en faveur d'une certaine pondération sur les jugements définitifs concernant l'irrigation et le drainage.

Je suis accompagné de Marine Hédiard de l'association Barthes Nature avec qui j'ai préparé cette présentation.

Je suis aussi gestionnaire de zones humides et j'aime leur beauté. Les barthes de l'Adour s'étendent sur 12 000 ha, dont un tiers est situé à Tercis-les-Bains, commune de 1 200 habitants en aval de Dax. Quatre exploitants agricoles cultivent du maïs et font de l'élevage. 30 % du territoire de la commune sont inondables, mais seules six maisons encourrent ce risque.

● Une zone humide d'importance

La grande barthe, zone humide d'importance de 250 ha, se découpe en trois parties :

- la barthe haute abrite des prairies de fauche privées gérées collectivement par un syndicat,
- la barthe basse, dont la commune est propriétaire, dispose de prairies humides consacrées au pâturage mais aussi à la chasse,
- une chênaie pâturée, précieuse en cas de mauvais temps et de chaleur.

La grande barthe, classée Natura 2000, est propice à la biodiversité et constitue un lieu de promenade privilégié. Pour la gérer, nous avons créé une association qui regroupe les différents usagers. Ce fut d'ailleurs un des premiers sites dont le document d'objectifs a été arrêté. Ce processus s'est déroulé de manière sereine, grâce à l'engagement des acteurs locaux.

● Une zone humide utile

La grande barthe constitue en premier lieu une zone d'expansion pour les crues. Bien que le territoire soit doté de digues, ces dernières n'arrêtent pas les crues de printemps. La zone humide permet ainsi de protéger les productions fourragères au printemps.

En second lieu, la grande barthe est un lieu de refuge pour les oiseaux migrateurs. A ce titre, je signale que le nombre de chasseurs tend à diminuer, les conditions de chasse dans les tonnes étant difficiles. Depuis 10 ans, nous avons remis en eau certains secteurs de la grande barthe en aména-

geant un système d'écluses et de canaux. Grâce à cela, nous constatons un accroissement de la fréquentation ornithologique de l'espace en nombre et en type d'espèces.

En troisième lieu, cette zone est valorisée économiquement par les agriculteurs qui y récoltent du foin en été et font pâturer des animaux de manière extensive. Jusqu'en 1940, on dénombrait 25 agriculteurs, possédant chacun 4 à 5 ha de terres ; aujourd'hui, ils sont quatre. Les agriculteurs récoltent du foin pour nourrir leurs animaux l'hiver sur des parcelles très étroites, de 30 à 40 ares seulement, dans la barthe haute. Ce parcellaire a constitué un fort handicap à toute évolution.

Les prairies de la barthe basse sont destinées au pâturage (bovins et chevaux). L'herbe y est de bonne qualité. Le pâturage est extensif avec un chargement de 0,6 unité gros bovins (UGB)/ha de mai à novembre.

● Un équilibre rural vieux de plus de deux siècles

Sans apport d'engrais, cette activité pastorale est essentielle au niveau écologique et pour maintenir le paysage ouvert. Un syndicat chargé de l'aménagement des barthes fut créé dès 1820. Puis nous avons perpétué cette gestion collective. C'est dans ce même état d'esprit que nous réalisons les aménagements d'aujourd'hui (installation d'une barrière canadienne, d'un couloir de contention...). Ce territoire a été sauvegardé avec sagesse ; nous avons résisté à l'extension des cultures de maïs et à la populiculture.

● Un paysage naturel avec des interventions humaines quotidiennes

Cet espace naturel requiert de nombreuses interventions de l'homme (entretien des digues et des portes à flot, des clôtures, des canaux, des prairies...).

Depuis 10 ans, la commune investit 25 000 euros par an, ce qui représente un investissement trop lourd pour elle. Auparavant, ce sont les agriculteurs qui entretenaient ces espaces, mais aujourd'hui, ni les quatre agriculteurs restant ni les habitants ne peuvent le faire. Grâce aux aides financières du conseil général, la commune a pu gérer ce site.

Si rien n'est fait, le paysage se fermera, comme celui de la commune voisine.

Selon moi, **il est dommage que les collectivités ne puissent pas bénéficier des MAE.**



Les atouts et les contraintes des zones humides pour les agriculteurs limousins

JOËL BIALOUX, éleveur - Chambre d'agriculture du Limousin

Je suis éleveur de bovins allaitants dans le Limousin, région herbagère d'élevage considérée comme le château d'eau de la France. Seuls 10 % de la surface agricole utile sont consacrés aux céréales. C'est donc un plaisir pour nous de fournir de l'eau de qualité. Les zones humides, tourbières, landes humides, etc. sont utilisées par les éleveurs depuis longtemps, bien que nous les méconnaissions.

L'un des avantages des zones humides est d'abreuver les animaux pendant l'été, car ce sont les seules parcelles à disposer d'eau à cette période. Par ailleurs, lors des sécheresses de 2003 puis de 2005, ce sont aussi les seules parcelles que les agriculteurs ont pu faucher.

En revanche, les zones humides ont l'inconvénient d'être difficiles d'accès avec les tracteurs. Or, tout doit être mécanisable aujourd'hui et les agriculteurs, qui possèdent des exploitations plus grandes qu'auparavant, doivent réaliser rapidement les différentes tâches sur l'exploitation. Quant aux problèmes sanitaires (présence de doutes notamment), ces derniers sont mal estimés. Autre désavantage, la réglementation des zones humides est complexe et la pression sociétale forte pour les préserver. Les agriculteurs ne savent pas toujours ce qu'on attend d'eux et se posent beaucoup de questions.

Quand la pression foncière est forte, les zones humides sont entretenues par les agriculteurs. Mais quand elle est faible, ces espaces risquent d'être abandonnés. **Il faut donc que les agriculteurs trouvent un équilibre entre les zones humides et la vocation agronomique de leurs terres.** Car une agriculture dynamique est essentielle pour nos territoires autant que des zones humides préservées. Informons-nous et concertons-nous.

Dans le cadre du compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (CASDAR), les chambres d'agriculture du Limousin, en partenariat avec le parc naturel régional, le conservatoire botanique, l'université de Limoges, l'office international de l'eau, ont décidé de monter un large programme de concertation pour obtenir des références sur les différents types de zones humides, les modes de gestion et réaliser un guide partagé de gestion des zones humides dans le Limousin.

Dans cette concertation, les chambres d'agriculture peuvent jouer le rôle d'interface entre la réglementation et le terrain, l'approche scientifique et son application aux parcelles, les administrations et les acteurs de terrain.



L'action du conservatoire du littoral en faveur des zones humides

BERNARD GERARD, directeur adjoint, conservatoire du littoral,

● Le conservatoire en quelques chiffres

Le conservatoire du littoral est chargé d'acquérir des terrains sur le littoral, autour des grands lacs et dans les territoires d'outre-mer. Ses quatre priorités sont de :

- lutter contre l'urbanisation littorale,
- ouvrir les espaces acquis au public,
- maintenir des activités traditionnelles,
- préserver la biodiversité.

Le conservatoire possède 123 000 ha soit 1 000 km de côtes. 40 000 ha proviennent de transfert de propriétés de l'État, le reste étant issu d'acquisitions de propriétés privées. Il dépense 25 millions d'euros par an. Depuis sa création, le conservatoire a signé plus de 7 000 actes de vente. 30 % des 125 000 ha appartenant au conservatoire sont des zones agricoles et des zones humides. De plus, il achète 1 000 ha de zones agricoles nouvelles tous les ans, surface qu'il s'est engagé à doubler dans le cadre du Grenelle de l'environnement. A ce titre, l'envolée des coûts fonciers des zones agricoles au niveau du littoral depuis 2001 est particulièrement inquiétante.

● La gestion de terres

Une fois que le conservatoire du littoral est propriétaire – qu'il a empêché l'urbanisation –, que faisons-nous des terrains ? Nous confions la gestion des espaces agricoles à des agriculteurs via la signature de conventions de gestion, au nombre de 1 000 à ce jour. Ainsi, nous définissons un cahier

des charges avec les agriculteurs, dont les modalités doivent leur permettre de s'y retrouver économiquement. Nous calculons les rémunérations en fonction des contraintes qui leur sont imposées.

Certains jeunes agriculteurs désirent s'installer sur des terres qui ont de fortes contraintes environnementales. Toute cette politique aboutit à une variété d'occupation agricole très importante. Ainsi, les terrains du conservatoire produisent des milliers de bouteilles de vin par an, du sel, de la vanille, du chocolat... C'est aussi le propriétaire de la plus importante manade en Camargue. Nous avons pour objectif de faire vivre ces terrains.

● Quelques exemples de zones humides acquises

Le conservatoire est propriétaire des marais Vernier en Normandie où les terres étaient à l'abandon. Grâce à la Safer, plusieurs agriculteurs se sont réinstallés.

En Charente-Maritime, il possède 600 ha dans les marais de Brouage, sur lesquels nous souhaitons maintenir l'élevage existant. Les agriculteurs exploitant cet espace possèdent par ailleurs des terres en dehors de celui-ci.

Dans le marais de Seudre, le conservatoire vient de s'opposer à la vente de parcelles à un jeune exploitant céréalier. En effet, pour cultiver ces terrains, le drainage aurait été nécessaire. Et les conséquences des rejets dans la Seudre auraient été dramatiques pour les ostréiculteurs. En partenariat avec la profession ostréicole, nous avons pu stopper cette vente et acquérir le site.

● Une expérimentation dans le marais poitevin

Le quatrième exemple d'acquisition de zones humides par le conservatoire est le site de La Prée Mizotière, près de la baie de l'Aiguillon, sur la commune de Charron, dans le marais poitevin. Je vous rappelle que la France a été condamnée à plusieurs reprises par l'Europe pour ne pas avoir respecté les habitats. Jean-Pierre Raffarin s'était alors engagé à reconquérir 10 000 ha de zones humides.

La Safer et le conservatoire avaient été alertés de la vente d'un domaine agricole totalement drainé de 250 ha (100 km de drains). Le conservatoire, devenu propriétaire de ces terrains, a fait un appel d'offres pour la gestion du site. Un jeune agriculteur y a répondu et a fait le pari de s'y installer avec des espèces rustiques. Aujourd'hui, l'élevage n'est

pas totalement extensif mais nous progressons petit à petit. En plus de restaurer l'équilibre hydraulique naturel sur ces terres, le conservatoire a également investi dans les bâtiments qui étaient inadaptés à l'élevage. Nous avons aussi autorisé l'agriculteur à installer des gîtes ruraux. Enfin, nous souhaiterions que l'exploitation soit autonome énergétiquement, grâce à des panneaux photovoltaïques.

Cette opération n'est pas reproductible, il s'agit bien d'une expérimentation. **Malgré tous ces investissements, l'agriculteur vit grâce aux aides agricoles.** Quel est le devenir de la politique agricole commune (PAC) ? Comment l'agriculture extensive va-t-elle pouvoir se maintenir ? Le conservatoire ne pourra à lui seul régler ce problème.



Les réponses des politiques publiques

● Que peuvent faire les services de l'Etat ?

Jean-Pierre THIBAUT

Comme le conservatoire, les agences de l'eau se voient confier, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, une mission d'acquisition de zones humides hors du littoral.

Les services de l'Etat ont tout d'abord pour rôle de piloter l'acquisition de connaissances en matière de zones humides. Cette fonction a d'ailleurs été facilitée dernièrement par la publication d'une série de décrets. Ainsi, les critères d'identification d'une zone humide sont triples :

- les terrains doivent être gorgés d'eau,
- des plantes caractéristiques doivent être présentes,
- le sol doit être doté d'une certaine hydromorphie.

Le deuxième rôle qui incombe à l'Etat est l'application de la loi. Le seuil d'autorisation de drainage et d'assèchement a d'ailleurs été baissé. **Quand la loi n'est pas respectée, il faut être capable de sanctionner, mais aussi d'expliquer pourquoi on le fait.** Aujourd'hui, de nombreux arguments ont montré pourquoi les zones humides sont utiles.

Le troisième volet de l'action de l'Etat est l'ingénierie territoriale et la dispense de conseils auprès des maîtres d'ouvrage, des groupements de collectivités...

Enfin, en dernier lieu, l'Etat a la capacité de labelliser des sites naturels dans le cadre de la convention Ramsar.

● Les Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB)

Roland THIELEKE, Epidor, représentant des EPTB

Les EPTB sont constitués de collectivités⁸ qui se regroupent pour gérer les cours d'eau, bien que cette compétence ne soit pas obligatoire pour ces dernières.

Aujourd'hui, nous sommes inquiets des dynamiques à l'œuvre entraînant la destruction des zones humides.

Face à ce constat, le premier axe d'intervention des EPTB est de délimiter précisément les zones humides. En effet, **seuls 10 % des PLU prennent en compte les zones humides dans leurs règlements.** Les élus les méconnaissent. Ainsi, de nombreux EPTB ont réalisé des inventaires. En particulier, 25 000 km² seront inventoriés en Dordogne d'ici 2010.

Le deuxième axe d'intervention des EPTB est la gestion des zones humides. Les établissements achètent des terrains et sont aussi opérateurs pour réaliser les documents d'objectifs de Natura 2000.

Le troisième rôle joué par les EPTB est la sensibilisation des élus. Lorsque les acteurs de terrain sont fortement sensibilisés, les élus ont la volonté d'avancer. Mais ce sont les méthodes et la façon d'aborder ces démarches qui leur font défaut. Les EPTB peuvent leur apporter leur aide.

L'objectif n'est pas de sanctuariser les zones humides. Ces dernières ont à la fois une fonction sociale et un intérêt écologique très importants. De nombreux élus ont un lien affectif avec ces territoires. Ce "terreau" est propice à l'action. Néanmoins, **les actions de restauration sont une goutte d'eau dans un océan de zones humides que l'on méconnaît.** Nous devons agir plus vite et mieux.

Les grands piliers de politiques publiques (agences de l'eau, EPTB...) doivent être soutenus par le monde réglementaire. Il faut que le droit de l'eau soit appliqué fermement.

⁸ Régions, Départements

● Les enjeux de l'évolution de la PAC

Bruno LION, DRAF Midi-Pyrénées

Le sujet de la PAC est au cœur de cette journée. Plusieurs témoignages ont pointé du doigt les cultures de maïs et le recours au drainage qui ont détruit les zones humides. Mais je tiens aussi à rappeler qu'il est important que les agriculteurs soient là demain. Nous ne pouvons nous passer d'eux. C'est bien la PAC qui structure l'agriculture. Nous sommes actuellement dans une période charnière, celle du bilan de santé de la PAC, au cours de laquelle nous travaillons à sa réorientation. En quoi la PAC oriente-t-elle l'agriculture ?

La PAC se décompose en deux piliers. Le premier pilier concerne les aides directes aux agriculteurs qui visaient à les rendre plus compétitifs. Il a été décidé que ces soutiens seront réduits à compter de 2013, dans le cadre de la mondialisation du marché. Tandis que l'objectif du premier pilier était la production alimentaire, le second pilier vise à concilier productivité et environnement. Ainsi, les aides du pre-

mier pilier seront transférées au second pilier, démarche appelée "modulation". Les modalités d'attribution des aides se décident actuellement ; les crédits inciteront des pratiques en faveur des zones humides, de la biodiversité, de la qualité de l'eau, etc. Notre capacité à faire évoluer les agriculteurs vers des pratiques durables va donc augmenter (plus de moyens et plus d'outils).

Le second pilier s'intéresse aussi à la question de la ruralité. Nous avons vu aujourd'hui que les zones humides sont un patrimoine. La DRAF n'est pas spécialiste des zones humides ; en revanche, nous nous concentrons plus largement sur le sujet de la ruralité. Dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), nous finançons des investissements propices au maintien de la population rurale et à l'activité économique. En effet, autour des zones humides, il est capital de préserver aussi les populations. Je crois que les zones humides ont avant tout une valeur patrimoniale plutôt qu'une valeur économique.



Synthèse des débats

Yann LAURANS

● Une arrière-pensée derrière l'approche économique

Le dernier intervenant considère que la valeur patrimoniale des zones humides prime sur leur valeur économique. Ce colloque, centré sur l'évaluation économique, n'était pas sans arrière-pensées. Il avait pour objectif de répondre à la question : comment mettre en œuvre les différentes solidarités dont nous aurons besoin ? En effet, la gestion des zones humides implique une solidarité entre types d'activités économiques, entre activités du continent et du littoral, entre amont et aval, et entre les types d'utilisateurs.

Les zones humides ont été comparées à la montagne telle qu'elle était perçue il y a 25 ans. Mais c'est encore plus dur pour les zones humides qui sont le réceptacle de déversements, de gravats, d'épandages, etc.

● Les enjeux de l'évaluation économique

L'évaluation économique a deux rôles principaux :

- le premier est de mettre en lumière les coûts et les bénéfices cachés des zones humides, permettant ainsi à tous de comprendre leur intérêt général ;
- le second est de montrer combien coûte une opération de restauration ou de maintien d'une zone humide et en particulier, de démontrer que cette charge financière peut être modeste. Dans le bassin versant de l'Agout, aucune prime n'est donnée, alors que pour restaurer les frayères en Charente, 850 euros/ha/an sont nécessaires. L'évaluation doit nous aider à mieux comprendre dans quel cas agir et comment.

L'évaluation économique est au service du débat dans un contexte de concurrence de politiques publiques. En effet,

la politique publique se fait par la résultante de plans, de programmes, de projets qui sont en concurrence. Nous avons tenté aujourd'hui de vous donner des éléments pour convaincre. Car une fois convaincus, les élus décident.

Nous avons vu que le bilan économique dépend de l'échelle (à l'hectare, sur une exploitation agricole, dans un bassin versant...). Quand on élargit suffisamment l'échelle, c'est toujours la nature qui l'emporte : les solutions qui "font avec" la nature sont les plus rentables collectivement.

Mais les zones humides font face à deux dangers : être sur-aménagées ou à l'inverse, être abandonnées. Les arguments économiques doivent être mobilisés pour éviter ces deux extrêmes.

● Comment faire mieux ?

Il faut faire avec l'agriculture, qui structure le territoire, agir avec l'ensemble d'une filière et non avec un seul agriculteur. Nous devons aussi aider les collectivités qui ne peuvent, pour l'instant, bénéficier d'aides via les MAE. Et la question a été clairement posée : pourquoi pas ? Il y a là une solution d'avenir.

Mais faisons aussi attention aux limites de cette approche économique. En effet, un service rendu met en valeur ce qui donne lieu à un usage, ce qui n'est pas utilisé n'a donc que peu de valeur.

Enfin, beaucoup ont parlé de la beauté des zones humides, de leur "mauvais caractère"... On peut peut-être dire, alors, que nous aurons gagné lorsque l'évaluation économique nous aura permis, comme dans le vers d'Aragon, de "demeurer dans la beauté des choses".

Conclusion et perspectives

MARC ABADIE, Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Je remercie tous les participants, intervenants, organisateurs. . .

Tout d'abord, il est nécessaire d'avoir une meilleure connaissance de ce que sont les zones humides et de prendre en compte la vie qui règne à leurs abords, leur histoire. . .

Vous pouvez compter sur l'agence de l'eau Adour-Garonne pour bien cartographier ces espaces.

En second lieu, ce colloque a mis en exergue les coûts et bénéfices cachés des zones humides.

L'agence de l'eau est porteuse de l'intérêt général mais doit aussi prendre en compte les intérêts particuliers.

Comme l'a montré Jean-Marc Dubis, il faut aussi savoir faire coexister, sur une même zone, des usages.

Par ailleurs, une fois les coûts et bénéfices cachés connus, il faut en assurer la publicité.

Ce colloque a également mis en avant la nécessaire cohérence entre les politiques publiques, parfois contradictoires. Nous sommes là au cœur de la problématique du développement durable : concilier l'environnement, l'économie et le social.

Il s'agit aussi d'imaginer de nouveaux modes de gouvernance. En effet, être seul à avoir raison ne sert à rien.

Sur la base d'un diagnostic partagé, il faut savoir faire partager des convictions, être capable d'évoluer ensemble.

Je suis soucieux que la parole des élus locaux, des représentants des associations. . . soit prise en compte.

L'agence de l'eau entend être à l'écoute de tous et aller au-devant de certains acteurs.

J'ai particulièrement apprécié les propos de Roland Thieleke sur la décentralisation. Le SCOT est un document capital car la maîtrise du foncier est essentielle. L'intervention du réseau SAGNE, qui tente de faire coopérer collectivement différents partenaires, était également très intéressante.

En termes financiers, seule la puissance publique peut s'engager sur le long terme. En particulier, l'agence de l'eau peut jouer ce rôle tout en ayant une vision de la solidarité à l'échelle du Bassin. L'Agence s'est d'ailleurs déjà engagée en accordant aux gestionnaires 2 millions d'euros d'aide par an pour gérer les zones humides d'Adour-Garonne. Et elle souhaite s'investir plus encore plus dans le cadre de son 9^e programme d'intervention.

Le Grenelle de l'environnement nous confie de nouvelles responsabilités auxquelles nous devons faire face tous ensemble. L'agence de l'eau est là pour faciliter le débat, les rencontres, les synthèses, financer des politiques basées sur le long terme, au bénéfice de l'intérêt général.

SIGLES

- ADASEA** : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
- CASDAR** : Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural
- EBE** : Excédent brut d'exploitation
- EDF** : Electricité de France
- DIREN** : Direction régionale de l'environnement
- DRAF** : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
- EPTB** : Etablissement public territorial de bassin
- FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural
- FRCIVAM** : Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et milieu rural
- MAE** : Mesure agro-environnementale
- PAC** : Politique agricole commune
- PDM** : Programme de mesures
- PLU** : Plan local d'urbanisme
- SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- SAGNE** : Service d'aide à la gestion de la nature et de l'environnement
- SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SOGREAH** : Bureau d'étude privé
- UGB** : Unité gros bovins

Réalisation de la synthèse :



CONSEIL RÉDACTION ÉDITION

www.averti.fr
Tél. : 03 20 13 02 02

Agence de l'Eau Adour-Garonne

90 rue du Férétra
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38 - Fax 05 61 36 37 28

www.eau-adour-garonne.fr

Les délégations

Bordeaux

Quartier du Lac - Rue du Professeur-André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 11 19 99 - Fax 05 56 11 19 98
Départements : 16-17-33-47-79-86

Brive

94, rue de Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. 05 55 88 02 00 - Fax 05 55 88 02 01
Départements : 15-19-23-24-63-87

Pau

7, passage de l'Europe - BP 7503 - 64075 Pau cedex
Tél. 05 59 80 77 90 - Fax 05 59 80 77 99
Départements : 40-64-65

Rodez

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. 05 65 75 56 00 - Fax 05 65 75 56 09
Départements : 12-30-46-48

Toulouse

46, av. du Général de Crouette
Basso Cambo - 31100 Toulouse
Tél. 05 61 43 26 80 - Fax 05 61 43 26 99
Départements : 09-11-31-32-34-81-82



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT